

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

Tarif
A titre exceptionnel
Année 2026
Droits de place –
Attractions foraines,
Fête votive – année
2026
Place des combettes

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-77**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 25 aout 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq aout,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Marie-Jeanne COSSE, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Aurélie COMTE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

Excusés : MM, André DELEAGE, Serge VINARD, Vincent FARGIER, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER

Procurations : MM André DELEAGE à Didier MEHL, Serge VINARD à Jérôme FONT, Vincent FARGIER à Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX à Sandra AUDIGIER MARSY, Karine LEFEBVRE à Delphine PERROT, Charlotte ROUGIER à Bérangère RAMAUX,

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe MARIJON a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 10 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'appliquer le tarif de 14,00€ le mètre superficiel pour les attractions foraines installées lors des foires, marchés et mardis villeneuvois, cirques et autres attractions commerciales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer, **à titre exceptionnel pour la fête votive 2026**, à un tarif de 1 € pour les attractions foraines installées place des combettes

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 1 abstention (COLBEAU) et 21 voix pour **DECIDE** d'appliquer à titre exceptionnel pour la fête votive 2026 le tarif 1 € pour les attractions foraines installées à la place des combettes.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 25 aout 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

